



## PLEIN CADRE

# La France se pique d'élevage d'insectes

Des start-up multiplient les projets pour conquérir les marchés de l'aquaculture et de l'alimentation pour les animaux de compagnie. Reste pour ces sociétés à trouver un modèle économique viable

**L'**élevage d'insectes va-t-il prendre son envol en France en 2020? L'heure est, en tout cas, à l'épreuve de la réalité pour les projets industriels mûris depuis plusieurs années. Que ce soient InnovaFeed, NextAlim, Mutatec ou Ynsect, tous tentent de déployer les ailes d'une production de protéines d'insectes sur le territoire français.

La mouche soldat noire, autrement dénommée *Hermetia illucens*, est aux avant-postes de cette filière où tout reste à défricher. InnovaFeed, NextAlim, Mutatec ou Agronutris, par exemple, misent sur elle. Même si Ynsect croit, elle, au potentiel du ver de farine, le *Tenebrio molitor*. «*Nous avons un positionnement haut de gamme*», revendique Antoine Hubert, cofondateur d'Ynsect, qui défend son choix alternatif. Aux poissons ou aux chats et chiens de trancher.

En effet, toutes ces start-up salient pour l'instant à l'évocation des mêmes marchés : l'aquaculture et la *petfood*, à savoir l'alimentation destinée aux animaux de compagnie. La décision de Bruxelles d'autoriser, en 2017, les insectes comme nourriture pour les poissons d'élevage, a conforté les ambitions déclarées.

Mais le chiffre d'affaires de ces pionniers restent aujourd'hui très limité. «*Il est très faible, car la production de notre site pilote de Dole [Jura] est limitée à 200 tonnes*», concède Antoine Hubert. «*Nous ne communiquons pas notre chif-*

*fre d'affaires*», rétorque Clément Ray. Le cofondateur d'InnovaFeed préfère évoquer un objectif situé entre 30 millions d'euros et 50 millions d'euros en 2022, lorsque le site de Nesle (Somme) devrait être en vitesse de croisière, en se prévalant d'un accord avec la société de négoce américaine Cargill pour écouler sa production.

Pour autant, l'argent coule à flots dans ces start-up. Ynsect et InnovaFeed ont respectivement levé 130 millions d'euros et 55 millions d'euros. Le sujet fait mouche auprès des investisseurs, qui se bousculent au portillon pour être de l'aventure. Les groupes de gestion des déchets répondent présent. Suez est entré au capital de NextAlim, en 2017, pour financer un site pilote à Poitiers. Quant à Veolia, il a fait le choix de soutenir la société Mutatec, installée à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône). Pour les deux multinationales, l'élevage d'insectes entre dans leur volonté de se faire le chantre de l'économie circulaire, de la valorisation des déchets organiques dévorés par les larves de mouche ou par les vers de farine.

## LEVÉE DE FONDS, ARGENT PUBLIC

De nombreux fonds d'investissement se déclarent également entomophages et s'invitent aux tours de table, séduits par la fougue des jeunes entrepreneurs prêts à défendre l'intérêt de cette nouvelle source de protéines, considérée comme plus verte à leurs yeux. Du fonds souverain singapourien Temasek au véhicule d'investissement de la fa-

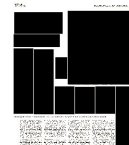
mille Mulliez, Creadev, chez InnovaFeed, en passant par le hongkongais Happiness Capital ou le belge Astanor Ventures, chez Ynsect, la liste est longue et les chèques sont bien remplis.

L'argent public arrose abondamment ce nouveau terreau de l'agro-industrie, misant sur sa prospérité. Que ce soit par le biais de Bpifrance, actionnaire d'Ynsect et d'InnovaFeed, ou par les subventions régionales ou locales accordées aux investissements industriels. Sans oublier les soutiens de recherche. Ainsi, Ynsect a décroché un budget européen de 20 millions d'euros à répartir avec l'ensemble des partenaires du projet Farmyng, parmi lesquels le norvégien Skretting, spécialisé dans l'alimentation aquacole ou le vignoble espagnol Torres, prêt à prouver que les déjections de vers de farine sont un engrais de choix.

Les coopératives agricoles regardent le sujet de près. «*Nous étudions avec NatUp une éventuelle implantation industrielle en Normandie*», affirme Jean-Bernard Escoufier, président de NextAlim. Mutatec affirme avoir une coopérative comme actionnaire, mais ne dévoile pas son nom. Le groupe sucrier Tereos a accepté d'avoir la première unité industrielle d'InnovaFeed comme voisin sur son site de Nesle. Quant à la coopérative auvergnate Limagrain, elle, a choisi d'investir dans une start-up de sa région, Invers, spécialisée dans le ver de farine, en prenant le contrôle de 7,5 % de

## Les chiffres





## d'affaires des entreprises de la filière restent aujourd'hui très limités

son capital. Contrairement à ses concurrentes, la société mise non pas sur une grande unité industrielle, mais sur une production répartie par petits modules chez des agriculteurs. Un modèle qui séduit Limagrain.

Ce schéma était déjà au cœur du projet d'une autre start-up : Entomo Farm. Ses fondateurs en avaient d'ailleurs fait la démonstration, lors du Salon de l'agriculture, en 2018. Las, quelques mois plus tard, la jeune pousse bordelaise déposait le bilan. « L'arrêt de la société n'était pas lié à son modèle technologique », assure Clément Soulier, l'un des deux cofondateurs d'Entomo Farm, qui poursuit ses travaux au sein d'Ovalie Innovation, une structure de recherche commune aux

coopératives du Sud-Ouest, Maï-sadour et Vivadour.

### NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Une autre start-up a battu de l'aile avant de s'envoler, en l'occurrence Green Soldier. Le tribunal de commerce de Nantes a prononcé, en mai 2019, sa liquidation judiciaire. D'autres ont été contraintes de se repositionner. En particulier celles qui s'étaient placées d'emblée sur l'alimentation humaine. « Avec Micronutris, installée à Saint-Orens-de-Gameville [Haute-Garonne], nous avons élevé neuf sortes d'insectes, du grillon au ver de farine. Mais la réglementation européenne a changé. Le règlement Novel Food exige, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, que la mise sur le marché de produits à base d'insectes soit validée par l'Autorité européenne de sécurité des aliments », explique Cédric Auriol, qui a décidé de céder ses parts dans la société et a cofondé, en 2018, Agronutris pour se repositionner sur l'élevage de mouches soldats noires, à destination de l'aquaculture.

Cette nouvelle réglementation européenne a incité Jimini's à ac-

célérer l'export de ses criquets au paprika, de ses molitor ail et fines herbes ou de ses barres et pâtes protéinées. En France, la grande distribution ne souhaite pas mettre en rayon des produits dont les dossiers n'ont pas été déposés et agréés. Pour autant, Jimini's développe, de concert avec l'Institut national de la recherche agronomique et l'école AgroParisTech, un programme pour la mise au point d'un steak à base de protéines d'insectes. Aujourd'hui, la société s'approvisionne aux Pays-Bas.

C'est également le cas de Tomojo, une start-up parisienne qui a créé sa marque de croquettes pour chiens et chats à base d'insectes et se fournit chez l'entreprise Koppert. Mais elle espère pouvoir s'approvisionner en France. La jeune pousse a d'ailleurs signé un accord avec Next-Alim, quand l'entreprise disposera d'une capacité suffisante. Reste à la vingtaine de projets d'élevage d'insectes qui fourmille en France à prouver maintenant leur validité économique. ■

LAURENCE GIRARD



**En haut, vue de la future usine d'InnovaFeed, à Nesle (Somme), le 15 janvier. En bas, des larves de mouches soldats noires, sur le site d'InnovaFeed, à Gouzeaucourt (Nord), le 15 janvier.**



AIMÉE THIRION  
 POUR « LE MONDE »